Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL129_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL129_2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY.

Absents excusés
Mme KERPHÉRIQUE (donne pouvoir à M. RESMOND), Mme LE MEUR (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme Lisa THOMAS

Secrétaire de séance : M. HAMON

13- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CAMPING DES MONTS COLLEUX – RAPPORT ANNUEL ET VALIDATION DES TARIFS 2027

1.2
Monsieur HAMON, rapporteur :

Conformément aux dispositions des articles R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités, et à l'article 42.2 du contrat, le délégataire a préparé un rapport annuel, présenté au cours du comité de suivi.

Celui-ci s'est réuni, le 16 septembre 2026, en présence d'élus et de représentant de la société SANDAYA.

La liste des tarifs pratiqués est donc jointe à la présente note (jointe en version dématérialisée). Elle respecte les dispositions contractuelles qui fixent une évolution selon l'indice commercial (ILC) - Base 100 au 1er trimestre 2008.

Le compte de cette réunion est joint au rapport (en version dématérialisée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Prendre acte du compte rendu annuel sur l'activité Sandaya pour la gestion du camping de Pléneuf-Val-André.**
- **Valider les tarifs 2027 tels que présentés sur la note jointe en dématérialisée.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL129_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.